



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-Direction des Politiques de Formation
et d'Education**

Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Marc CHAUCHARD
tél. : 01.49.55.42 69
fax : 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE

DGER/SDPOFE/N2011-2152

Date: 15 novembre 2011

Date de mise en application :
session d'examen 2013

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la
pêche, de la ruralité et de l'aménagement du
territoire

Nombre d'annexes : **3**

à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Modalités de mise en œuvre des contrôles en cours de formation (CCF) constitutifs des épreuves E2 et E3 du brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « cavalier soigneur » accessible en cours de cursus du baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise hippique » (CGEH) pour les candidats ayant accès aux épreuves organisées selon la modalité du contrôle en cours de formation.

Bases juridiques :

Code rural et de la pêche maritime : article D. 811-150, D. 811-151, D. 811-152 et D. 811-153

Arrêté du 7 juillet 2011 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « cavalier soigneur »

Résumé : Cadrage des modalités de mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) des épreuves E2 et E3 pour la spécialité « Cavalier soigneur » du BEPA.

Mots-clés : BEPA, CAVALIER SOIGNEUR, CCF, E2, E3

Destinataires

Pour exécution :

- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
- Hauts-commissariats de la République des COM
- Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
- Unions nationales fédératives d'établissements privés

Pour information :

- Administration centrale
- Inspection de l'enseignement agricole
- Conseil Général de l'Agriculture de l'Alimentation et des Espaces Ruraux
- Organisations syndicales de l'enseignement agricole
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole

Le diplôme du BEPA est accessible au cours du cursus en 3 ans du baccalauréat professionnel.

L'examen se compose de trois épreuves :

E1 (coefficient 3) : épreuve commune à l'ensemble des spécialités du BEPA

E2 (coefficient 3) : épreuve spécifique pour chaque spécialité du BEPA

E3 (coefficient 4) : épreuve spécifique pour chaque spécialité du BEPA

Les épreuves prennent la forme de contrôles en cours de formation pour :

- les élèves en formation initiale scolaire inscrits en cursus baccalauréat professionnel en trois ans,
- les apprentis préparant le baccalauréat professionnel dans le cadre d'un contrat d'apprentissage de trois ans, dans un établissement habilité à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation,
- les stagiaires de la formation continue préparant le baccalauréat professionnel dans un établissement habilité à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation.

La présente note de service a pour objet de cadrer les modalités de mise en œuvre des contrôles en cours de formation (CCF) constitutifs des épreuves E2 et E3 de la spécialité « cavalier soigneur » du BEPA.

L'épreuve E2 permet de vérifier les capacités C5 et C6 du référentiel de certification. Cette épreuve doit être mise en œuvre avant la fin du mois de mars de l'année de première du baccalauréat professionnel pour les élèves de la formation initiale scolaire et avant la fin du mois de mars de la deuxième année dans le cadre d'un contrat d'apprentissage de trois ans pour les apprentis.

L'épreuve E3 permet de vérifier les capacités C7, C8, C9 et C10 du référentiel de certification. Cette épreuve doit être mise en œuvre avant la fin du mois d'avril de l'année de première du baccalauréat professionnel pour les élèves de la formation initiale scolaire et avant la fin du mois d'avril de la deuxième année dans le cadre d'un contrat d'apprentissage de trois ans pour les apprentis.

Pour les stagiaires de la formation continue qui souhaitent se présenter au BEPA alors qu'ils préparent un baccalauréat professionnel, tous les contrôles en cours de formation doivent être réalisés avant la fin de l'année scolaire qui précède celle de l'examen du baccalauréat professionnel. Les dispositions d'habilitation par les autorités académiques doivent prendre en compte le fait qu'il n'est pas possible pour un même candidat de s'inscrire à deux examens lors d'une même session d'examen.

Le sous directeur des Politiques
de Formation et d'Education

Philippe VINCENT

Définition des épreuves E2 et E3 du BEPA spécialité « cavalier soigneur » supports « sports équestres » et « courses »

Epreuve E2 - Epreuve professionnelle orale (1 situation d'évaluation)

	EPREUVE E2	MODALITES
FORME DE L'ÉPREUVE	Oral à partir d'un dossier composé d'une fiche contexte et de 5 fiches descriptives d'activités liées aux situations professionnelles significatives appartenant à plusieurs champs de compétences	<p>Cette épreuve s'appuie sur un recueil composé d'une fiche contexte et de 5 fiches d'activités rédigées par l'apprenant à partir de son vécu professionnel en référence au référentiel professionnel.</p> <p>Elles ont pour support les séquences de formation en milieu professionnel (travaux pratiques, stages en entreprise, sur l'exploitation de l'établissement de formation ou partenaire,...). Une première fiche présente les éléments de contexte des activités (lieux, finalités de leur mise en œuvre et principales caractéristiques), les autres fiches, essentiellement descriptives, recensent des données et des informations relatives à la mise en œuvre d'activités du processus de production.</p>
COEFFICIENT	3	
CAPACITÉS ÉVALUÉES	<p>C5 : Identifier les éléments du contexte de l'activité</p> <p>C6 : Présenter les composantes et le fonctionnement d'un processus de valorisation d'un cheval</p>	<p>Les examinateurs choisissent deux fiches d'activités parmi les cinq présentées. L'épreuve, d'une durée de 30 minutes, comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un exposé d'une durée de 10 minutes maximum qui porte sur le contexte et la présentation succincte des activités - un entretien d'une durée de 20 minutes portant sur les fiches d'activités. <p>L'évaluation est réalisée par un enseignant technique de la spécialité, un enseignant de sciences économiques, extérieurs à l'établissement et par un professionnel.</p>
PÉRIODE DE RÉALISATION	Avant la fin mars de la classe de première de baccalauréat professionnel	<p>L'exposé et les questions posées permettent de vérifier que le candidat a acquis une vue d'ensemble de la conduite des activités et est capable d'expliquer les choix techniques observés et les conditions de mise en œuvre.</p>
LIEU	Etablissement de formation	Seuls, l'exposé et les réponses aux questions posées, sont notés à l'aide d'une grille critériée.

Epreuve E3 - Pratique professionnelle (3 situations d'évaluation)

	EPREUVE E3	MODALITES
FORME DE L'ÉPREUVE	Epreuve de pratique professionnelle	L'épreuve certificative en cours de formation comprend 3 situations d'évaluation réalisées à l'aide de grilles critériées.
COEFFICIENT	4	CCF n°1 pratique portant sur la réalisation des travaux liés à la gestion de la cavalerie dans le respect des consignes, des règles de sécurité et du bien-être animal. Cette évaluation est réalisée par un enseignant de zootechnie-hippologie en fin de classe de seconde professionnelle à l'aide d'une grille critériée nationale (Annexe 1). Ce CCF est identique pour les deux supports. Coefficient 1
CAPACITÉS ÉVALUÉES	<p>C7 : Organiser son travail dans une perspective de sécurité</p> <p>C8 : Réaliser les travaux liés à la gestion de la cavalerie dans le respect des consignes, des règles de sécurité et du bien-être animal</p> <p>C9 : Assurer la maintenance des matériels, des installations, des bâtiments, de l'entretien des terrains et des surfaces en herbe associées dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement</p> <p>C10 : Mettre en œuvre un programme de travail dans le respect des consignes, des règles de sécurité et du bien-être animal</p>	<p>CCF n°2 pratique, réalisé en classe de première professionnelle. Il porte sur la réalisation des travaux liés à l'utilisation et la maintenance des bâtiments, matériels et installations, dans le respect des consignes de sécurité et de l'environnement. A cette occasion, l'élève est interrogé sur l'entretien des terrains et des surfaces en herbe associées, dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement. Ce questionnement représente au maximum un quart de la note. L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences et techniques des équipements et un enseignant d'agronomie. Coefficient 1</p> <p>CCF n°3 pratique, sur 1 support au choix. - support « sports équestres » : pratique portant sur la mise en œuvre d'un programme de travail dans le respect des consignes, des règles de sécurité et du bien-être animal. Le niveau d'exigence de l'épreuve correspond aux exigences préalables à l'entrée en BPJEPS « activités équestres ». L'annexe 2 précise les conditions de réalisation de ces situations pratiques ainsi que les grilles d'évaluation correspondantes. - support « courses » : pratique portant sur la mise en œuvre d'un programme de travail dans le respect des consignes, des règles de sécurité et du bien-être animal permettant de s'assurer que l'apprenant a acquis les capacités équestres nécessaires dans le domaine des courses. L'annexe 3 précise les conditions de réalisation de ces situations pratiques ainsi que les grilles d'évaluation correspondantes. L'évaluation est réalisée par un enseignant d'équitation avant la fin avril de la classe de première professionnelle. Coefficient 2</p>
PÉRIODE DE RÉALISATION	De la fin de la classe de seconde à la fin avril de la classe de première professionnelle	Dans les 3 cas, l'évaluation prend en compte l'organisation du travail, la mise en œuvre des travaux correspondants et la capacité à commenter et justifier les conditions de réalisation. Un professionnel est associé à au moins une situation d'évaluation pratique et nécessairement au CCF n°3
LIEU	Entreprises du secteur des courses hippiques: Entreprise équestre, exploitation de l'établissement, exploitation partenaire, exploitation de stage	
<p>Les titulaires du BEPA spécialité « cavalier soigneur » ou du baccalauréat spécialité « conduite et gestion de l'entreprise hippique » peuvent bénéficier de la reconnaissance des exigences préalables pour l'entrée en BPJEPS « activités équestres ». L'obligation d'organiser les évaluations en cours de formation constitutives de l'épreuve E3 selon le cadrage précisé dans cette note de service et avec les grilles d'évaluation nationales jointes en annexes permet cette reconnaissance.</p>		

ANNEXE 1 : Grille d'évaluation du CCF n°1 : Travail auprès du cheval

Epreuve E3 - Pratique professionnelle du BEPA « Cavalier - Soigneur » Support « sports équestres » et support « courses »

Nom :

Prénom :

Date :

	Critères d'évaluation	Evaluation				Note	Observations
		--	-	+	++		
Préparer et organiser le travail	*Choix et préparation des matériels et des équipements nécessaires : - Préparation des locaux et matériels - Connaissance du plan d'alimentation - Préparation de l'animal					/5	
Réaliser le travail	*Organisation du travail *Exécution de la tâche : - utilisation du matériel, des produits et des installations - distribution des aliments - approche et actions sur le cheval					/1	
	- habileté gestuelle - respect des règles de sécurité - respect de l'animal - entretien et rangement des outils, équipements et matériels					/7	
	*Tenue des documents d'enregistrement					/1	
Identifier, rendre compte du travail réalisé	- Explication des modalités de mise en œuvre du travail réalisé - Compte-rendu des conditions de réalisation et des difficultés rencontrées					/6	
		NOTE				/20	

Appréciation :

ANNEXE 2 : Grille d'évaluation du CCF n°3 - Support « sports équestres »

Epreuve E3 - Pratique professionnelle du BEPA « Cavalier - Soigneur »

Nom :

Prénom :

Date :

1^{ère} situation : Travail d'un cheval sur le plat, incluant la reprise fixée

Critères d'évaluation		Evaluation				Barème	Note
		--	-	+	++		
Cavalier	Position, assiette et fonctionnement du cavalier					3	
	Indépendance et utilisation des aides					3	
Reprise	Qualité de présentation de la reprise imposée, précision du tracé, toilettage du cheval, tenue du cavalier					3	
	Justesse du travail (impulsion, cadence, harmonie)					3	
	Appréciation globale du couple cheval-cavalier					3	
Analyse et correction	Cohérence du travail réalisé (travail et reprise), correction face à une figure incorrectement réalisée					3	
	Analyse du travail réalisé					2	
Note A						20	

2^{ème} situation : Travail à l'obstacle, incluant le parcours défini préalablement

Critères d'évaluation		Evaluation				Barème	Note
		--	-	+	++		
Cavalier	Aisance, fonctionnement et liant du cavalier à l'obstacle (travail et parcours)					3	
	Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)					3	
Parcours	Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)					3	
	Correction des abords (encadrement, contrats de foulées)					3	
	Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail réalisé					3	
Analyse et correction	Gestion du parcours déterminé					3	
	Analyse du travail réalisé					2	
Note B						20	

3^{ème} situation : Travail d'un cheval non monté

1- Travail sur le plat, à la longe (enrênements possibles)

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème	Note
	--	-	+	++		
Tenue du longeur, harnachement, propreté du cheval					2	
Utilisation et aménagement de l'espace					2	
Comportement et place du longeur					2	
Aisance générale (maniement de la longe, réglage des enrênements, justifications)					3	
Contrôle de l'attitude (locomotion, impulsion, incurvation)					3	
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail					3	
Respect des règles de sécurité					3	
Analyse du travail effectué					2	
Note C					20	

Ou 2- Travail sur le plat, aux longues rênes

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème	Note
	--	-	+	++		
Tenue du longeur, harnachement, propreté du cheval					2	
Utilisation et aménagement de l'espace					2	
Comportement et place du longeur					2	
Aisance générale (maniement de la longe, réglage des enrênements, justifications)					3	
Contrôle de l'attitude (locomotion, impulsion, incurvation)					3	
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail					3	
Respect des règles de sécurité					3	
Analyse du travail effectué					2	
Note C					20	

Ou 3- Travail en liberté

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème	Note
	--	-	+	++		
Tenue de l'intervenant, propreté du cheval					2	
Utilisation et aménagement de l'espace					3	
Gestion des relations avec le cheval					3	
Utilisation et gestion des aides, des intervenants et comportement					3	
Adaptations du dispositif					4	
Respect des règles de sécurité des intervenants et du cheval					3	
Analyse du travail effectué					2	
Note C					20	

$$\text{NOTE FINALE} = \frac{A+B+C}{3}$$

Appréciation générale :

Annexe 2 suite : CCF n°3 - Support « sports équestres »

Le CCF 3 de l'épreuve E3 porte sur la capacité C10-1 : Réaliser une séance de travail selon un programme pré-établi.

CCF3 (coefficient 2) : **Epreuve pratique** d'équitation. Les compétences à atteindre correspondent au niveau de capacités équestres professionnelles nécessaires à un cavalier en référence aux exigences préalables à l'entrée en BPJEPS « Activités Equestres ».

Cette épreuve a pour but de vérifier les capacités équestres suivantes :

- Maîtrise des fondamentaux de l'équitation « classique » (s'équilibrer, avancer et tourner) tout en contrôlant la vitesse et la direction d'un cheval, dans des situations connues, sécurisées et de se déplacer de manière autonome avec un cheval dressé.
- Maîtrise des attendus de la pratique de l'équitation appliquée au support professionnel
- Maîtrise du déplacement d'un cheval en main ou en liberté aux trois allures.

Le cheval est tiré au sort.

Les examinateurs proposent au candidat trois situations de travail comme définies ci-dessous. Lors des 3 situations, le candidat devra à la fin du temps imparti faire un commentaire sur son travail.

1^{ère} situation : Travail d'un cheval monté sur le plat.

Elle vise à apprécier l'aptitude du candidat à effectuer le travail d'un cheval ou d'un poney, sur le plat incluant une reprise définie préalablement.

Durée de l'épreuve : 15 minutes, temps de préparation : 10 minutes.

2^{ème} situation : Travail à l'obstacle.

Il s'agit de vérifier, que le candidat est capable d'effectuer le travail d'un cheval à l'obstacle, incluant un parcours défini préalablement.

Durée de l'épreuve maximum 15 minutes, temps de préparation maximum 10 minutes

3^{ème} situation Travail d'un cheval non monté

Après tirage au sort, le candidat réalise un travail d'un cheval ou d'un poney, sur le plat à la longe, avec sous sans enrênement, ou aux longues rênes, ou un travail en liberté (sur le plat ou à l'obstacle).

Durée de l'épreuve 15 minutes, temps de préparation 10 minutes.

L'évaluation est réalisée par un enseignant d'équitation de l'établissement et un professionnel représentant des employeurs ou des salariés, désigné par le chef d'établissement.

Les examinateurs devront également se référer pour l'organisation des épreuves à l'instruction 04-050 du 24 mars du ministère des sports pour les supports présentés. Cette instruction précise le niveau requis à l'entrée du Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire Sports « Activités équestres » du ministère chargé des sports.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille spécifique définie nationalement. Le cheval servant de support à l'épreuve est désigné ou tiré au sort et non choisi par le candidat.

Les examinateurs se réservent le droit d'interrompre l'épreuve si la situation devient dangereuse pour le candidat ou le cheval.

ANNEXE 3 : Grille d'évaluation du CCF n°3 - Support « courses »

Epreuve E3 - Pratique professionnelle du BEPA « Cavalier - Soigneur »

Nom :

Prénom :

Date :

Trot

ou

Galop (Rayer la mention inutile)

1^{ère} situation : Travail d'un cheval monté

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème	Note
	--	-	+	++		
Position, assiette et fonctionnement du cavalier					3	
Correction dans l'emploi des aides					3	
Correction des exercices réalisés dans le travail (impulsion, contrôle de la direction)					4	
Cohérence du travail réalisé (progressivité, adaptation allures-courbes, prise en compte de l'environnement)					5	
Respect de la sécurité					2	
Analyse du travail effectué					3	
Note A					20	

2^{ème} situation : Travail sur la piste

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème	Note
	--	-	+	++		
Equipement du cavalier (dont une cravache et un chrono pour le trot) Intégrité du cheval avant le travail Préparation du cheval et montoir					4	
Compréhension des consignes - Echauffement et détente - Respect des allures, vitesse, distances, équilibre du cheval - Qualité des départs Respect des règles de sécurité					6	
Efficacité des aides et régularité de la position dans le travail Adaptation aux difficultés rencontrées					5	
Retour au calme Finir son cheval Intégrité du cheval après le travail					2	
Explication du travail effectué, des problèmes rencontrés et suites à donner					3	
Note B					20	

3^{ème} situation : Travail d'un cheval non monté

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème	Note
	--	-	+	++		
Choix, réglage et utilisation du matériel					3	
Correction des exercices					3	
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail					3	
Comportement et place lors du travail (calme, attention)					3	
Respect de la sécurité					3	
Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail					2	
Analyse du travail effectué					3	
Note C					20	

$$\text{NOTE FINALE} = \frac{A+B+C}{3}$$

Appréciation générale :

Annexe 3 suite : CCF n°3 - Support « sports courses » trot ou galop

Le CCF n°3 de l'épreuve E3 porte sur la capacité C10-1 : Réaliser une séance de travail selon un programme pré-établi.

CCF3 (coefficient 2) : **Epreuve pratique** d'équitation « classique ». Les compétences à atteindre correspondent au niveau de capacités équestres professionnelles nécessaires à un cavalier d'entraînement.

Cette épreuve a pour but de vérifier les capacités équestres suivantes :

- Maîtrise des fondamentaux de l'équitation « classique » (s'équilibrer, avancer et tourner) tout en contrôlant la vitesse et la direction d'un cheval, dans des situations connues, sécurisées et de se déplacer de manière autonome avec un cheval dressé.
- Maîtrise des attendus de la pratique de l'équitation appliquée au support professionnel trot ou galop
- Maîtrise du déplacement d'un cheval en main au pas et au trot et de la détente à la longe aux trois allures. Le cheval est tiré au sort.

Les examinateurs proposent au candidat trois situations de travail comme définies ci-dessous :

1^{ère} situation : Travail d'un cheval monté.

Travail aux trois allures, dans un lieu sécurisé, incluant, des transitions inter-allures, des variations et l'enchaînement de figures de manège.

L'évaluation est individuelle, peut intégrer des situations collectives (Carrousel, Parcours en Terrain Variés...), vise en priorité la maîtrise de l'équilibre, sur le plat voire à l'obstacle.

Durée de l'épreuve : 20 minutes, temps de préparation : 10 minutes.

2^{ème} situation : Travail sur la piste.

Il s'agit de vérifier, que le candidat est capable de :

- Vérifier et de rendre compte de l'intégrité du cheval avant et après le travail
- Préparer, échauffer, travailler et finir un cheval selon les consignes données
- Maîtriser la vitesse, l'allure et l'équilibre du cheval. Pour le trot l'utilisation du chronomètre est fortement conseillée.
- Maîtriser l'utilisation de la cravache et la tenue des rênes

L'évaluation peut prendre appui dans un premier temps, sur un travail collectif sur la piste, pour terminer par une appréciation individuelle.

Durée de l'épreuve maximum 20 minutes, temps de préparation maximum 10 minutes

3^{ème} situation Travail d'un cheval non monté

Détente à la longe d'un cheval et présentation en main d'un équidé, longues rênes pour le trot.

Durée de l'épreuve 10 minutes, temps de préparation 10 minutes.

L'évaluation est réalisée par un enseignant d'équitation de l'établissement et un professionnel représentant des employeurs ou des salariés, désigné par le chef d'établissement.

Ces épreuves sont évaluées à l'aide d'une grille spécifique définie nationalement.

Le cheval servant de support à l'épreuve est désigné ou tiré au sort et non choisi par le candidat.

Les examinateurs se réservent le droit d'interrompre l'épreuve si la situation devient dangereuse pour le candidat ou le cheval.